

Les Dermatologues libéraux en Nouvelle-Aquitaine

Cette fiche, produite par l'URPS ML Nouvelle-Aquitaine, présente des informations concernant la démographie et l'activité des dermatologues exerçant en libéral.

Source et définitions

- Sources : RPPS, 2025, SNIIR-AM (2023), DCGDR Nouvelle-Aquitaine (2023), exploitation URPSML Nouvelle-Aquitaine

- Dénombrement : professionnels de santé libéraux et mixtes conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 01 février 2025.

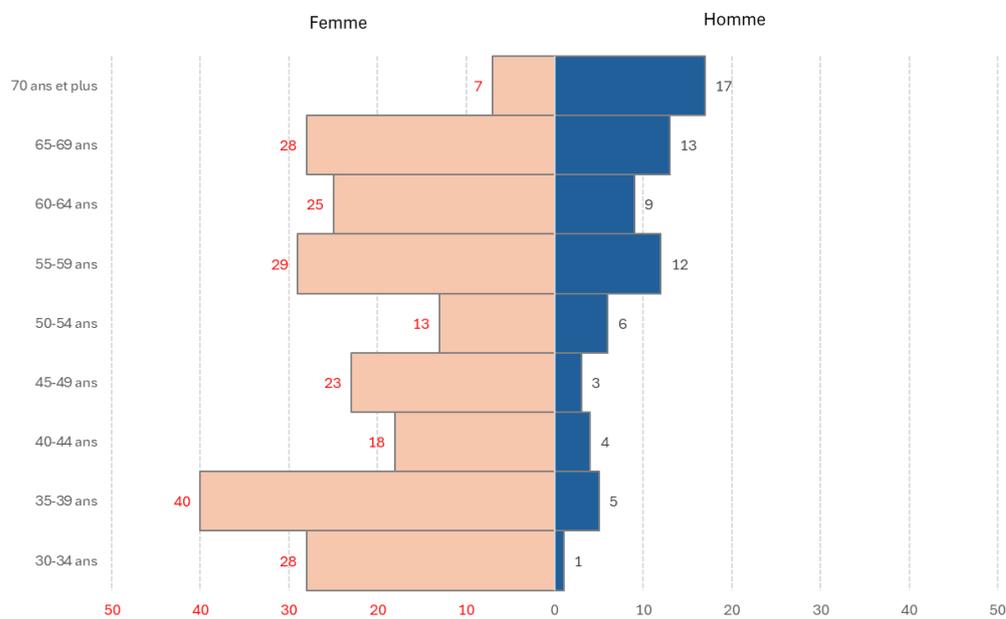
- L'indice Comparatif de Consommation (ICC) est un indicateur de sur/sous recours. Il est estimé en comparant la consommation de soins observés de la population à la consommation de soins attendus. Sa définition est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'actes attendus}}{\text{Nombre d'actes observés}}$$

1 – Démographie

La région Nouvelle-Aquitaine compte, au 01 février 2025, 281 dermatologues libéraux. Parmi eux, 75% sont des femmes et 25% des hommes.

Pyramide des âges des dermatologues libéraux



Source : RPPS 2025, exploitation URPS ML NA

L'âge moyen des dermatologues libéraux est de 52 ans. Environ 32% de ces spécialistes ont plus de 60 ans.

2 – Formation

Parmi les dermatologues libéraux exerçant en Nouvelle-Aquitaine en 2025, 60% ont obtenu leur diplôme dans la région, 34% dans une autre région en France et 6% à l'étranger.

3- Lieux et modalités d'exercice

Sur les 281 dermatologues libéraux recensés en Nouvelle-Aquitaine en 2025, 81% sont libéraux et 19% exercent une activité mixte.

Par ailleurs, 81% sont installés et 19% sont remplaçants.

Un peu plus de 40% des dermatologues libéraux exercent dans le département de la Gironde et 20% dans le département des Pyrénées-Atlantiques, tandis qu'on recense seulement 5 dermatologues dans les départements du Lot-et-Garonne et des Deux-Sèvres, 6 en Corrèze. Dans ces départements, la part des dermatologues âgés de plus de 55 ans et également la plus élevée. A noter qu'il n'y a pas de dermatologue dans le département de la Creuse.

En termes de densité des dermatologues libéraux, le taux varie de 1,3 médecins pour 100 000 habitants dans le département des Deux-Sèvres à 8,1 médecins pour 100 000 habitants dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Par ailleurs, 58 dermatologues exercent en tant que salariés dans la région dans des établissements publics ou centres de santé.

Dermatologues : effectif et densité

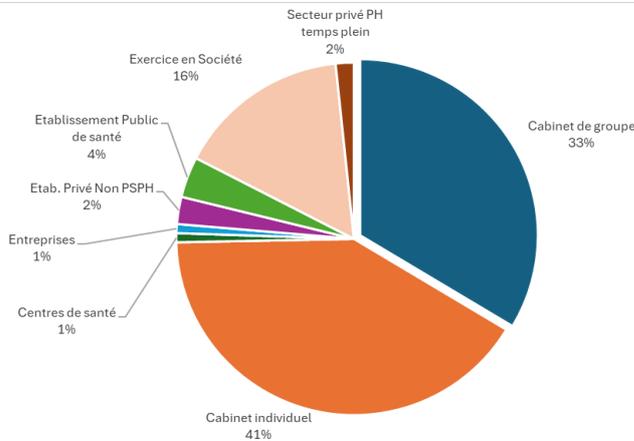
	Effectif des dermatologues libéraux et mixtes	Part des plus de 55 ans	Densité des dermatologues libéraux et mixtes*	Effectifs des dermatologues salariés
Charente	9	33%	2,6	1
Charente-Maritime	27	22%	4,0	4
Corrèze	6	67%	2,5	2
Creuse	0	/	/	/
Dordogne	12	42%	2,9	4
Gironde	119	30%	7,0	22
Landes	6	17%	1,4	3
Lot-et-Garonne	5	60%	1,5	2
Pyrénées-Atlantiques	57	28%	8,1	3
Deux-Sèvres	5	40%	1,3	4
Vienne	20	50%	4,5	3
Haute-Vienne	15	33%	4,1	9
Nouvelle-Aquitaine	281	32%	4,6	58

* La densité des dermatologues (libéraux, mixtes) est calculée pour 100 000 habitants

Source : RPPS 2025, Insee (estimation 01/01/2024), exploitation URPS ML NA

Parmi les dermatologues installés, 41% exercent en cabinet libéral, 33% exercent dans un cabinet de groupe et 16% exercent leur activité en société d'exercice libéral.

Lieu d'exercice



Source : RPPS 2025, exploitation URPS ML NA

3 – Recours aux dermatologues libéraux

En 2023, plus de 300 000 actes ont été réalisés par des dermatologues libéraux

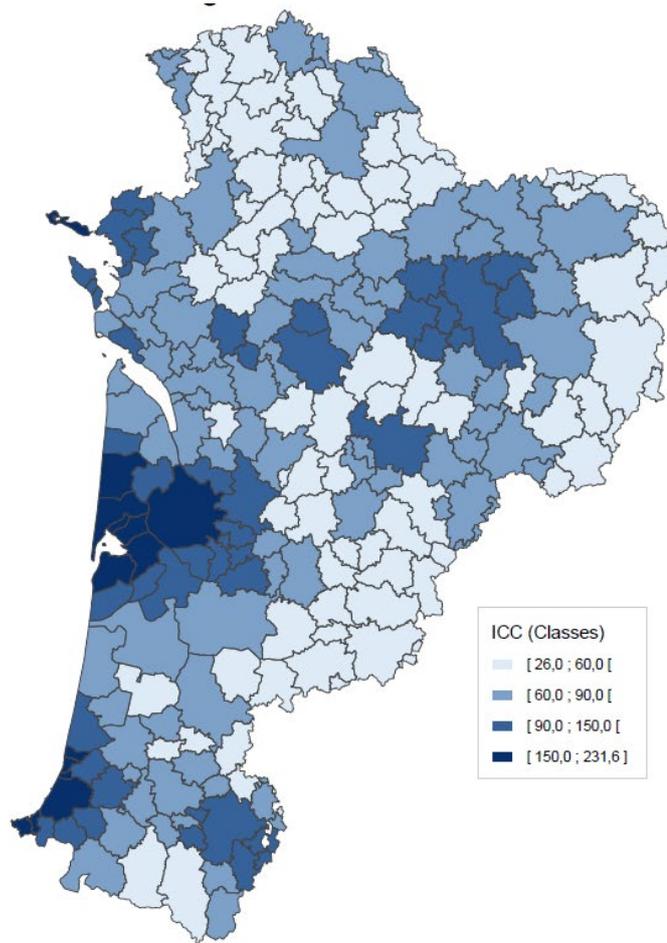
Code acte	Principaux actes thérapeutiques	Nombre d'actes	Repartition
QANP007	Séance de destruction de 1 à 10 lésions cutanées superficielles du visage, par agent chimique ou par cryothérapie de contact	48 224	16,0%
QZNP004	Séance de destruction de 1 à 10 lésions cutanées superficielles par agent chimique ou par cryothérapie de contact, en dehors du v	47 112	15,7%
QZFA036	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de moins de 5 cm ²	34 238	11,4%
QANP005	Séance de destruction de 11 lésions cutanées superficielles du visage ou plus, par agent chimique ou par cryothérapie de contact	24 709	8,2%
QZRP003	Séance de photothérapie corporelle totale, par rayons ultraviolets A [UVA] ou ultraviolets B [UVB]	17 740	5,9%
QZHA001	Biopsie dermoépidermique, par abord direct	16 828	5,6%
QZQP001	Dermatoscopie [dermoscopie] pour surveillance de lésion à haut risque	16 723	5,6%
QZNP012	Séance de destruction de 11 à 50 lésions cutanées superficielles par agent chimique ou par cryothérapie de contact, en dehors du	10 246	3,4%
QZFA002	Exérèse d'une lésion souscutanée susfasciale de moins de 3 cm de grand axe	9 607	3,2%
QZFA004	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de 5 cm ² à 10 cm ²	8 733	2,9%
QZFA031	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision de 2 à 5 zones cutanées de moins de 5 cm ²	6 388	2,1%
QZFA022	Exérèse de 6 lésions cutanées ou plus, par curetage	6 384	2,1%
QZFA013	Exérèse de 1 à 5 lésions cutanées, par curetage	5 601	1,9%
QZNP259	Destruction de lésion cutanée par photothérapie dynamique après application topique de produit photosensibilisant, sur 10 cm ² ou	4 113	1,4%
QAMA002	Réparation de perte de substance de l'extrémité céphalique par lambeau local ou régional muqueux, cutané ou fasciocutané, à pé	3 412	1,1%
QZFA005	Exérèse de 6 lésions souscutanées susfasciales ou plus de moins de 3 cm de grand axe	3 321	1,1%
QZNP025	Séance de destruction de 6 lésions cutanées superficielles ou plus, par électrocoagulation	2 878	1,0%
PDFA001	Exérèse de lésion fasciale et/ou sousfasciale des tissus mous, sans dissection d'un gros tronc vasculaire ou nerveux	2 563	0,9%
QZFA028	Exérèse tangentielle de 1 à 5 lésions cutanées	2 458	0,8%
GAF007	Exérèse non transfixiante de lésion de la peau du nez ou de la muqueuse nasale	1 706	0,6%
QZNP086	Destruction de lésion cutanée par photothérapie dynamique après application topique de produit photosensibilisant, sur moins de 1	1 603	0,5%
QZNP013	Séance de destruction de 1 à 5 lésions cutanées superficielles, par électrocoagulation	1 558	0,5%
QZFA007	Exérèse de lésion souscutanée susfasciale de 3 cm à 10 cm de grand axe	1 522	0,5%
QZFA021	Exérèse tangentielle de 6 lésions cutanées ou plus	1 470	0,5%
QZNP005	Séance de destruction de 51 lésions cutanées superficielles ou plus, par agent chimique ou par cryothérapie de contact, en dehors	1 443	0,5%
QZFA001	Exérèse de 2 à 5 lésions souscutanées susfasciales de moins de 3 cm de grand axe	1 176	0,4%
QZJA009	Évacuation de collection superficielle de la peau, par abord direct	1 116	0,4%
QZMA001	Réparation de perte de substance par lambeau local ou régional muqueux, cutané ou fasciocutané, à pédicule vasculonerveux nor	1 044	0,3%
BAFA006	Exérèse non transfixiante d'une lésion d'une paupière	997	0,3%
QZFA011	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de 10 cm ² à 50 cm ²	878	0,3%
GAHA001	Biopsie de la peau du nez et/ou de la muqueuse nasale	862	0,3%
QZLP001	Séance d'ionophorèse [ionophorèse] pour hyperhidrose	783	0,3%
JZNP001	Destruction de 10 à 50 lésions périnéales	716	0,2%
CAFA002	Exérèse partielle non transfixiante de l'auricule	694	0,2%
JHNP001	Destruction de lésion du gland et/ou du prépuce du pénis	611	0,2%
JZNP002	Destruction de moins de 10 lésions périnéales	536	0,2%
QZHA005	Biopsie des tissus souscutanés susfasciaux, par abord direct	523	0,2%
CAFA005	Exérèse partielle transfixiante de l'auricule	481	0,2%
	<i>Autres types d'actes</i>	9 733	3,2%
Tous les actes	Tous les actes	300 730	100%

Source SNIIRAM, ISPL, 2023

Un autre indicateur permet d'appréhender le recours aux soins : l'Indice Comparatif de Consommation (ICC). Cet indicateur est un indicateur de sur ou sous recours. Il est estimé en comparant la consommation de soins observés de la population à la consommation de soins attendue.

Ainsi on observe un sous-recours aux dermatologues libéraux sur une grande partie du territoire, non compensé par les dermatologues exerçant une activité salariée.

Indice comparatif de consommation des Dermatologues par bassin de vie - 2023



Source : Assurance Maladie, DCGDR 2023, exploitation URPS ML NA